

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>22744</b>	De <b>Mme Sylvie Pichot</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Artisanat, commerce et tourisme		<b>Ministère attributaire</b> > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale
<b>Rubrique</b> >entreprises	<b>Tête d'analyse</b> >auto-entrepreneurs	<b>Analyse</b> > statut. conséquences. concurrence.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>10/04/2014</b> Question retirée le : <b>06/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sylvie Pichot attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la nécessité d'un encadrement du statut des auto-entrepreneurs dans le secteur du bâtiment. Si la baisse du taux de la TVA à 5 % pour la construction de logements sociaux est une mesure positive qui va permettre la création d'emplois dans le secteur du bâtiment, le régime des auto-entrepreneurs crée une situation de concurrence déloyale vis-à-vis des artisans qui sont soumis à des règles sociales et fiscales et à des normes plus contraignantes. Sans remettre en cause le statut d'auto-entrepreneur dans son ensemble, la situation de concurrence déloyale ainsi créée, qui concourt à déstabiliser les entreprises artisanales du bâtiment dans une période économique déjà difficile, appelle un encadrement plus strict de ce statut pour le secteur du bâtiment. À ce titre, une mission d'évaluation dont les conclusions sont attendues dans les prochains mois, a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et à l'inspection générale des finances (IGF) sur le statut des auto-entrepreneurs, afin d'en dresser un état des lieux objectif. Aussi, réaffirmant le rôle incontestable des entreprises artisanales en matière de soutien à l'emploi et à l'économie de proximité, elle lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier et la nature des ajustements envisagés pour répondre aux interrogations légitimes des artisans du bâtiment.